Image not found or type unknown

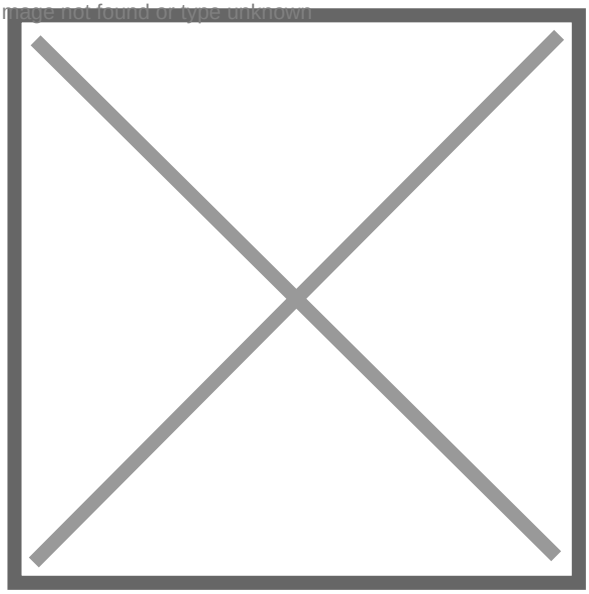

Servitude cachée d'une canalisation d'eau

Par **TAZy2011**, le **04/05/2011** à **19:27**

Bonjour
J'ai acheté un terrain il y a 2 mois avec aucune servitude notariée ni connue (d'aprés le notaire).
Une fois l'alimentation en eau potable, on me dit que la canalisation passe sur mon terrain (environ 6 M à 7M à l'intérieur).
Je voudrais faire enlever cette canalisation vue la proximité de ma construction (environ 2 à 3 métres).
Il y a 3 semaines, j'ai demandé oralement au président du syndicat des eaux et il m'a dit qu'il verrait à la faire enlever. Mais toujours pas de nouvelles.
Que dois je faire?? Vu qu'il n'y a aucune servitude légalement connue, suis-je dans mon droit de demander à la faire enlever et qui en est responsable?
La société qui est en charge de l'installation et des travaux de raccordement au réseau me dit qu'ils peuvent enlever mon compteur si "j'insiste". C'est légal??
Merci de votre aide
Sincéres salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés